



LA FÉE DES ACTS FESTIVAL DU TRAC



Nous sommes Véronique Régis, Catherine Cervelli, Elea Coivoux habitantes de la commune de Sauxillanges et Maelle Arrault habitante de la commune de Saint-Jean-En-Val.

Nous sommes toutes les quatre bénévoles dans plusieurs associations implantées dans la région, notamment la fée des ACTS.

Nous sommes notamment en charge des actions et démarches auprès de la commission Mécénat.

Nous sommes très investies en amont, pendant et après le festival. L'ensemble du bureau, les membres du CA ainsi que les maires des communes adhérentes nous ont missionnées officiellement pour venir à votre rencontre afin de vous expliquer les valeurs humaines et de partages de l'association et de ses actions et voir avec vous comment conjuguer nos intérêts.



LA FÉE DES ACTS

Fédération des Arts et Culture du Territoire de Sauxillanges

Une association dynamique depuis 2018 sur le territoire favorisant le développement culturel et le lien social intergénérationnel avec de nombreux partenaires culturels, associatifs et sociaux...

Des actions pendant l'année, un festival à dimension départementale et régionale avec des échos sur toute la France auprès des professionnels du secteur à la fin du mois de septembre avec une communication qui commence dès l'été...

EN 2024

2 salariés à temps partiel
15 administrateurs bénévoles
6 bénévoles permanents
80 bénévoles pendant le festival

5 communes adhérentes
(Egliseneuve des Liards, Le Vernet-Chaméane, Saint-Jean-en-Val, Sauxillanges, Usson)

11 associations adhérentes
(SAD de Sauxillanges, EDP d'Egliseneuve, Optic des jeunes, Comité de Jumelage, Comité d'Animation d'Usson, Festi'Val, Les Beaux Parleurs, Pierre le Vénérable, Amicale d'Egliseneuve, l'Alternateur, Comité d'animation du Vernet)

400 adhérents
Adhérents et adhérents des associations affiliées

7000 spectateurs et plus de 600 scolaires
25 compagnies et groupes, 120 artistes

MÉCÉNAT, POURQUOI ?

Au-delà de l'intérêt personnel que vous pouvez avoir pour la culture ou certaines actions culturelles locales, il faut envisager le mécénat culturel comme un partenariat gagnant-gagnant qui peut s'inscrire dans la stratégie de votre entreprise :

Il y a quatre bénéfices majeurs à tirer d'une telle démarche

C'est un moyen idéal pour communiquer autrement :

- En externe, vis-à-vis de vos clients, de vos partenaires ou du grand public, valoriser votre image, faire connaître votre entreprise.
- En interne, auprès du personnel de votre entreprise.
- C'est une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général.
- Bénéficiaire d'une réduction d'impôt de 60% du montant de votre don.

C'est aussi une façon de soutenir le développement culturel local et donc de participer à l'attractivité du territoire !

MÉCÉNAT, DONNÉES ET FISCALITÉS

La loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a créé un dispositif fiscal très incitatif (Texte de référence Article 238bis du Code Général des Impôts)

La Fée des ACTS est une association loi 1901, reconnue d'intérêt public, elle est habilitée à recevoir vos dons qui donnent droit à une réduction de votre impôt sur les sociétés de 60% du montant des dons, dans la limite d'un plafond de 0,5% de votre chiffre d'affaires H.T.

Des contreparties en communication et relations publiques pour votre entreprise plafonnées à hauteur de 25% du montant du don. Il s'agit par exemple de billets pour les spectacles, de visites privées, de mise en disposition d'espaces de réception, de l'insertion de votre logo sur le catalogue du festival, le site internet...

A la réception de votre règlement, et de la convention de Mécénat signée, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de justifier votre don auprès du service des impôts, et de bénéficier de votre déduction fiscale.

VOTRE VISIBILITÉ

En soutenant, la Fée des ACTS et le festival du TRAC, vous êtes visibles sur tous nos supports... Vous soutenez un projet culturel sérieux avec un budget maîtrisé.

PROGRAMME DU FESTIVAL

Format A5, 16 pages
2500 exemplaires papiers distribués
2000 flyers distribués dès l'été sur l'ensemble des communes à 30 km autour de Sauxillanges et Issoire (commerces, manifestations, lieux culturels)

Avantage mécène : Présence des logos des mécènes avec la mention « ils soutiennent la Fée des ACTS et le festival. Accordez-leur votre préférence ».

SITE INTERNET

Des statistiques en perpétuelle progression : 57000 vues, avec un pic de vues entre septembre et début octobre.

PAGE FACEBOOK / INSTAGRAM

26000 suivis de publication
1818 followers
Calendrier publié 2 mois avant le festival mis à jour quotidiennement pour présenter les spectacles, les actions.

PRESSE

Presse spécialisée, presse locale, radio, télévision

AFFICHAGES / ENTRÉE DU FESTIVAL

Selon le niveau du don, le mécénat vous donne droit à différentes compensations comme la présence du logo sur grandes affiches, présence d'une banderole à l'entrée du festival avec le logo de l'entreprise et un lieu peut être dédié (nous consulter).

Avantage mécène : un espace dédié avec lien vers votre site ou votre page + bandeau en page d'accueil

L'ÉDITION 2025 EN CHIFFRES

Un budget de 69 304€

Des aides publiques de la DRAC, de la Région, du département, de l'agglomération Pays d'Issoire et des communes adhérentes.

Des fonds privés peu nombreux pour le moment : dons de particuliers et mécénat du Crédit Agricole.

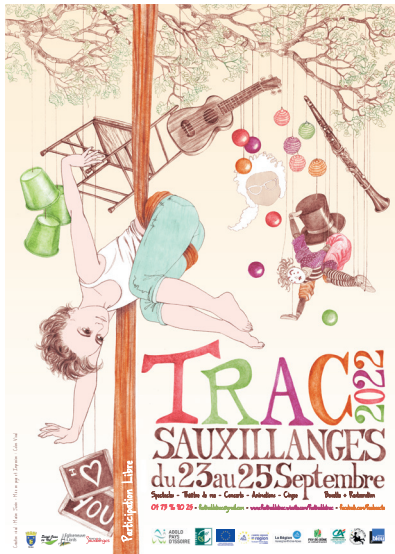
Des produits propres pour trouver l'équilibre : buvette, petite restauration, vente de places, vente libre des programmes, vente emplacements foodtrucks et marché, fonds propres pour compenser le déficit grâce à une trésorerie saine.

MÉCÉNAT RECHERCHÉ

Aide à la diffusion artistique, projet d'installation de lieux semi-équipés pendant le festival, partenariat pour la création artistique.

Nous nous engageons à assurer le suivi de vos dons de manière rigoureuse et transparente.

Soutenir ce projet, c'est contribuer à la création artistique et rendre la culture accessible à tous sur votre territoire.



DEVENIR MÉCÈNE

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de votre versement, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. (Article 238 bis du code général des impôts).
Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

POUR FAIRE UN DON, C'EST SIMPLE

Renseignez le bon de souscription disponible sur le site internet, rubrique Mécénat : <https://www.festivaldutrac.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire : festivaldutrac@gmail.com
ou tél : 07 88 43 86 52

MÉCÉNAT CLASSIQUE

Don de 150€ (60€ après déduction fiscale)

- Ajout de votre logo dans le catalogue, sur les pages Facebook, Instagram et sur notre site Internet / votre logo taille A5 sur le panneau des mécènes à l'entrée du festival.

MÉCÉNAT MÉDIUM

Don de 300€ (120€ après déduction fiscale)

- Ajout de votre logo dans le catalogue, sur les pages Facebook, Instagram et sur notre site Internet / votre logo taille A4 sur le panneau des mécènes à l'entrée du festival.
- 2 tee-shirts du TRAC offerts.

MÉCÉNAT ÉVÈNEMENT

Don de 1000€ (400€ après déduction fiscale)

- Ajout de votre logo dans le catalogue, sur les pages Facebook, Instagram et sur notre site Internet / votre logo taille A3 sur le panneau des mécènes à l'entrée du festival et pour toutes les manifestations / un lieu dédié pendant le festival pour présenter votre entreprise.
- 8 tee-shirts du TRAC offerts.

DONS DES PARTICULIERS

Don de 50€ (17€ après déduction fiscale), don de 100€ (34€ après déduction fiscale). Le montant du don est libre.

- En soutenant la Fée des ACTS, vous bénéficiez d'impôt sur le revenu de 66%. Un reçu fiscal vous sera délivré après réception de votre don.
- Vous obtenez la carte « d'adhérent mécène » / votre nom sera affiché dans la liste des donateurs si vous le souhaitez.
- 1 tee-shirt du TRAC offert dès 100€ de don.

